

The Role of Members of the Legislative Assembly

British Columbia is divided into 93 constituencies, also called ridings or electoral districts. There is one representative – called a Member of the Legislative Assembly (MLA) – elected to represent the people of each riding.

A Canadian citizen who is 18 years of age or older on election day and has lived in British Columbia for at least six months may be nominated as a candidate for election as an MLA. To become a candidate, an individual needs to get nominated (get a certain number of signatures from residents in the riding) and register with Elections BC. A candidate can belong to a political party or run as an Independent.

Once elected, MLAs serve until the next provincial general election, which usually happens every four years, but can happen sooner. There are no term limits for MLAs.

Role as Representative

Each MLA is the voice of their riding in the Legislative Assembly. MLAs listen to the concerns of the people in their riding and bring them to the Legislative Assembly. They speak on behalf of the people in their riding in debates and decisions that come before the Legislative Assembly. Each MLA operates at least one constituency office in their riding where they can connect directly with people on their support requests and help connect them with government programs and services. MLAs serve as a bridge between people and government and help navigate systems and resolve issues.

Role in Making Laws

MLAs decide how the province is governed by debating, amending, and voting on laws. When the Legislative Assembly is in session, this lawmaking role takes up a significant portion of each MLA's time.

Role in Approving Finances

Every year, the government presents its budget for review and approval by the Legislative Assembly. MLAs examine each ministry's budget request and vote on how public money is spent.

Role in Accountability

MLAs question government actions and decisions and play a key role in serving as a check on government actions and authority.

Role on Parliamentary Committees

Small groups of MLAs from different parties serve on parliamentary committees, which are focused on specific topics (like finance, health, children and youth). These committees study issues in depth (more detailed than general debates) and often invite citizens, experts, and organizations to share their views on specific matters, hold public hearings or accept written submissions from the public. They also travel around the province or meet virtually to hear from communities. These committees are a main way in which citizens directly participate in the parliamentary process and contribute to decision-making.



The Legislative Chamber



LEGISLATIVE ASSEMBLY
of BRITISH COLUMBIA
Parliamentary Education Office

For more learning resources visit leg.bc.ca

PEO@leg.bc.ca [f BCLegislature](#) [@ BCLegislature](#) [X BCLegislature](#)

Le rôle des membres de l'Assemblée législative

La Colombie-Britannique est divisée en 93 circonscriptions électorales, appelées aussi comtés ou districts électoraux. Il y a un représentant – appelé membre de l'Assemblée législative (député) – élu pour représenter les gens de chaque circonscription.

Tout citoyen canadien âgé de 18 ans ou plus le jour de l'élection et résidant en Colombie-Britannique depuis au moins six mois peut être mis en candidature aux fonctions de député. Pour devenir candidate, une personne doit être nommée à cette fin (c'est-à-dire obtenir un certain nombre de signatures de résidents de sa circonscription) et s'inscrire auprès d'Elections BC. Un candidat peut appartenir à un parti politique ou se présenter à titre d'indépendant.

Une fois élus, les députés restent en fonction jusqu'à la prochaine élection générale provinciale, qui a lieu, habituellement, tous les quatre ans, mais qui peut se produire plus tôt. Il n'y a aucune limite au nombre de mandats électoraux qu'un député peut accomplir.

Leur rôle de représentants

Chaque député est censé être la voix de sa circonscription à l'Assemblée législative. Les députés écoutent les préoccupations des gens de leur circonscription et les font valoir devant l'Assemblée législative. Ils parlent au nom des gens de leur circonscription lors des débats tenus à l'Assemblée législative et par rapport aux décisions qui y sont prises. Chaque député gère au moins un bureau dans sa circonscription où il peut rencontrer les gens en personne afin de s'informer de leurs besoins et de les aider à se prévaloir des programmes et services gouvernementaux. Les députés servent de liaison entre les gens et le gouvernement et les aident à naviguer à travers les divers systèmes et à résoudre des problèmes.

Leur rôle de législateurs

Les députés décident comment la province est gouvernée en débattant, en amendant et en votant des lois. Quand l'Assemblée législative tient séance, ce rôle de législateur occupe une partie importante du temps de chaque député.

Leur rôle dans l'approbation des finances

Chaque année, le gouvernement présente son budget pour examen et approbation par l'Assemblée législative. Les députés examinent les dépenses budgétaires de chaque ministère et votent sur l'affectation des deniers publics.

Leur rôle dans l'imputabilité

Les députés interrogent le gouvernement sur ses activités et décisions et jouent un rôle clé de surveillance des actions et de l'autorité du gouvernement.

Leur rôle au sein des comités parlementaires

De petits groupes de députés issus des divers partis siègent au sein de comités parlementaires, qui se concentrent sur des domaines spécifiques (p.ex., les finances, la santé, les enfants et la jeunesse). Ces comités étudient des enjeux en profondeur (c'est-à-dire de façon plus détaillée que lors des débats d'ordre général) et, souvent, ils invitent des citoyens, des experts et des organismes à partager leurs points de vue sur des affaires précises, tiennent des auditions publiques ou acceptent des soumissions écrites de la part du public, et se déplacent partout dans la province ou tiennent des rencontres virtuelles pour entendre des représentants communautaires. Ces comités fournissent aux citoyens une occasion particulièrement importante de participer directement au processus parlementaire et de contribuer à la prise de décisions.



La Chambre législative



L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
de la COLOMBIE-BRITANNIQUE
Bureau d'Éducation Parlementaire

Pour plus de ressources visitez leg.bc.ca

PEO@leg.bc.ca [f BCLegislature](https://www.facebook.com/BCLegislature) [@BCLegislature](https://www.instagram.com/BCLegislature) [X BCLegislature](https://www.x.com/BCLegislature)